

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION  
DU CONSEIL DES MAIRES DU  
MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007  
À 19 HEURES 30  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DE L'AMIANTE  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
Mme	Danielle Perron	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Solanges Thibault	Saint-Adrien-d'Irlande
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

Conformément aux dispositions de l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation municipale (LRQ, c. o-9), la séance est ouverte sous la présidence du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, Monsieur Alain Gravel.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Constatant que le quorum est atteint, le directeur général déclare la session ouverte. Il est 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Élections et désignations des membres de comités et de représentants
  - 3.1. Élection et nomination au Comité administratif
    - 3.1.1. Nomination du président d'élection et des scrutateurs
    - 3.1.2. Élection du préfet (siège n°1)
    - 3.1.3. Nomination du préfet suppléant (siège n°2)
    - 3.1.4. Nomination du représentant du Secteur 2 (siège n°3)
    - 3.1.5. Nomination du représentant du Secteur 1 (siège n°4)

**CM-2007-11-5060**

- 3.2. Nomination au sein du bureau des délégués
- 3.3. Nomination au sein des comités de la MRC
  - 3.3.1. Comité consultatif agricole
  - 3.3.2. Comité de sécurité incendie
  - 3.3.3. Comité de sécurité publique
- 3.4. Nomination au sein d'instances externes à la MRC
  - 3.4.1. Conseil d'administration de Tourisme-Amiante
  - 3.4.2. Conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD)
  - 3.4.3. Comité de gestion de la rivière Bécancour
  - 3.4.4. Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF)
  - 3.4.5. Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC)
  - 3.4.6. Table d'harmonisation du Parc de Frontenac
  - 3.4.7. Conseil d'administration de la Coopérative des travailleurs du Mont Adstock
  - 3.4.8. Musée minéralogique et minier
  - 3.4.9. Comité de l'aéroport
  - 3.4.10. Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches
  - 3.4.11. Comité des « Prix du patrimoine »
- 4. Procès-verbal de la séance précédente
  - 4.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2007
  - 4.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 10 octobre
    - 4.2.1. Projet de coordonnateur en loisirs en MRC – URLS
    - 4.2.2. Projet de Laboratoire rural
    - 4.2.3. Programme d'aide aux territoires en difficulté
    - 4.2.4. Capitale culturelle du Canada 2010
- 5. Période de questions
- 6. Rapport des comités (dépôts de documents)
  - 6.1. Comité administratif du 16 novembre 2007
  - 6.2. Comité de Sécurité publique du 5 avril 2007
  - 6.3. Comité du Pacte rural 2007-2014 du 21 août 2007
  - 6.4. Comité consultatif du PGMR du 25 octobre 2007
- 7. Correspondance
  - 7.1. Fédération de l'UPA de la Beauce
  - 7.2. Société de développement économique de la région de Thetford
  - 7.3. Résumé de la correspondance reçue
- 8. Demande de rencontre
- 9. Gestion financière et administrative
  - 9.1. Comptes payés
  - 9.2. Comptes à payer
  - 9.3. Assurance collective
  - 9.4. Mutuelle de prévention
  - 9.5. Société de développement économique de la région de Thetford
  - 9.6. Prévisions budgétaires 2008
    - 9.6.1. Mécanisme d'établissement des quotes-parts
    - 9.6.2. Document synthèse
    - 9.6.3. Adoption des prévisions budgétaires 2008 – Partie I
    - 9.6.4. Adoption des prévisions budgétaires 2008 – Partie II
    - 9.6.5. Adoption de l'acte de répartition des quotes-parts
  - 9.7. Taux d'intérêt pour l'exercice financier 2008
  - 9.8. Programme d'aide financière aux MRC
    - 9.8.1. Pacte rural 2002-2007 – Rapport annuel d'activités 2006-2007
    - 9.8.2. Programme pour soutenir le développement économique et la création d'emplois

- 9.9. Assurances générales
- 9.10. Rapport sur la rémunération du personnel
- 9.11. Service de l'évaluation foncière – renouvellement du parc informatique
- 9.12. Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes
- 10. Aménagement du territoire
  - 10.1. Certificats de conformité
    - 10.1.1. Irlande - Règlement n° 434, modifiant le règlement de zonage n°339 et règlement n° 435, amendant le règlement relatif aux permis n° 341, relativement aux dispositions régissant les éoliennes;
    - 10.1.2. Ville de Thetford Mines - Règlement de concordance n° 236, amendant le plan d'urbanisme n° 147 et règlement de concordance n° 238, amendant le règlement de zonage n° 148, à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 90 de la MRC;
    - 10.1.3. Ville de Thetford Mines - Règlement n° 237, amendant le règlement de zonage n° 148, relativement aux modifications aux zones 2907 R, 2906 R, 2922 R, 2923 L, 2924 L et 2925 R;
    - 10.1.4. Ville de Thetford Mines - Règlement de concordance n° 238 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 90 de la MRC;
    - 10.1.5. Ville de Thetford Mines, - Règlement n° 239, amendant le règlement de zonage n° 148, portant sur la modification des usages permis dans la zone 2303 I;
    - 10.1.6. Ville de Thetford Mines - Règlement n° 240, amendant le règlement de zonage n° 148, relativement à l'ajout d'un type de matériaux pour le revêtement extérieur des murs et du toit d'un bâtiment;
    - 10.1.7. Saint-Fortunat - Règlement n° 07-291, amendant le règlement de zonage n° 223, relativement aux dispositions régissant les éoliennes;
  - 10.2. Règlement n°95 modifiant le schéma d'aménagement révisé
  - 10.3. Règlement de contrôle intérimaire n°100
  - 10.4. Projet de règlement n° 101 modifiant le schéma d'aménagement révisé - Paroisse de Disraeli
    - 10.4.1. Adoption du projet de règlement
    - 10.4.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis
    - 10.4.3. Assemblée publique de consultation
    - 10.4.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)
    - 10.4.5. Avis de motion – Règlement n° 101 modifiant le schéma d'aménagement révisé
    - 10.4.6. Demande d'avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions
  - 10.5. Projet de règlement n° 102 modifiant le schéma d'aménagement révisé – Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
    - 10.5.1. Adoption du projet de règlement
    - 10.5.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis
    - 10.5.3. Assemblée publique de consultation
    - 10.5.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)
    - 10.5.5. Avis de motion – Règlement n° 102 modifiant le schéma d'aménagement révisé

- 10.5.6. Demande d'avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions
- 10.6. CPTAQ – Autorisation à des fins autres qu'agricole
  - 10.6.1. Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
  - 10.6.2. Ministère des Transport
- 10.7. Révision du schéma d'aménagement
- 10.8. Comité local du bassin versant du Grand Lac Saint-François
- 11. Gestion des matières résiduelles
  - 11.1. Journée thématique sur la valorisation des résidus organiques
  - 11.2. MRC de Beauce-Sartigan
- 12. Demandes d'appui
  - 12.1. MRC Robert-Cliche
  - 12.2. MRC des Maskoutains
  - 12.3. Ville d'Asbestos
- 13. Demande de commandite
  - 13.1. Tourisme Chaudière-Appalaches
- 14. Plan de développement économique régional 2008-2018
- 15. Pacte rural
  - 15.1. Rapport d'évaluation du Pacte rural 2002-2007
- 16. Divers
  - 16.1. Assemblée des préfets des MRC – 21 et 22 novembre 2007
  - 16.2. Dossier du Québec Central
  - 16.3. Rapport d'activités du préfet
  - 16.4. Société de développement économique de la région de Thetford
    - 16.4.1. Nomination du représentant à la table communautaire
    - 16.4.2. Nomination du représentant à la table Travailleurs & organisations syndicales
    - 16.4.3. Nomination du représentant à la table industrie
  - 16.5. Projet de laboratoire rural
    - 16.5.1. Demande d'appui – Coopérative universitaire de bien être et d'économie rurale
    - 16.5.2. Demande d'appui – SDERT
  - 16.6. La minute touristique
- 17. Prochaine rencontre
- 18. Levée de la séance

Adopté

### **3. ÉLECTIONS ET DÉSIGNATIONS DE MEMBRES DE COMITÉS ET DE REPRÉSENTANTS**

#### **3.1. Élection et nomination au Comité administratif**

##### **3.1.1. Nomination du président d'élection et des scrutateurs**

CM-2007-11-5061

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de nommer M. Alain Gravel à titre de président d'élection et de nommer Mme Line Potvin de même que M. Luc Bélanger à titre de scrutateurs.

Adopté

##### **3.1.2. Élection du préfet (siège n° 1)**

Conformément au processus électoral convenu le président d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : Mme Hélène Faucher indique qu'elle postule pour la fonction;
- ⇒ sollicite l'intérêt des autres membres du Conseil : Monsieur Luc Berthold indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

Le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Une élection pour la fonction de préfet a lieu.

RÉSULTAT DU PREMIER SCRUTIN :

BERTHOLD, Luc : 13 voix  
FAUCHER, Hélène : 13 voix

Considérant l'égalité des votes obtenus, un deuxième tour de scrutin est requis.

RÉSULTAT DU DEUXIÈME SCRUTIN :

BERTHOLD, Luc : 13 voix  
FAUCHER, Hélène : 13 voix

Considérant l'égalité des votes obtenus, un troisième tour de scrutin est requis. Monsieur Luc Berthold avise le président d'élection à l'effet qu'il retire sa candidature.

Considérant que Mme Hélène Faucher n'a pas d'opposition, le président d'élection la déclare élue à la fonction de préfet de la MRC de L'Amiante.

3.1.3. Nomination du préfet suppléant (siège n°2)

Conformément au processus électoral convenu le président d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : M. Marquis Bédard indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ sollicite l'intérêt des autres membres du Conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

Le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Considérant que M. Marquis Bédard n'a pas d'opposition, le président d'élection le déclare élu à la fonction de préfet suppléant de la MRC de L'Amiante.

3.1.4. Nomination du représentant du Secteur 2 (siège n°3)

Conformément au processus électoral convenu le président d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : M. Ghislain Hamel indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ sollicite l'intérêt des autres membres du Conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

Le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Considérant que M. Ghislain Hamel n'a pas d'opposition, le président d'élection le déclare élu à la fonction de représentant du Secteur 2 au sein du Comité administratif de la MRC de L'Amiante.

#### 3.1.5. Nomination du représentant du Secteur 1 (siège n°4)

Conformément au processus électoral convenu le président d'élection :

- ⇒ demande à l'administrateur sortant son intention : M. André Gosselin indique qu'il postule pour la fonction;
- ⇒ sollicite l'intérêt des autres membres du Conseil : aucun membre ne postule pour la fonction;
- ⇒ confirme qu'il n'a reçu aucun bulletin de mise en candidature.

Le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée. Considérant que M. André Gosselin n'a pas d'opposition, le président d'élection le déclare élu à la fonction de représentant du Secteur 1 au sein du Comité administratif de la MRC de L'Amiante.

**CM-2007-11-5062**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'entériner le résultat des élections pour les fonctions vacantes au sein du Comité administratif de la MRC, pour des mandats de deux (2) ans, à savoir l'élection :

- ⇒ de Mme Hélène Faucher, mairesse de la municipalité d'Adstock, à la fonction de préfet de la MRC;
- ⇒ de M. Marquis Bédard, maire de la municipalité de Kinnear's Mills, à la fonction de préfet suppléant de la MRC;
- ⇒ de M. Ghislain Hamel, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, à la fonction de représentant du Secteur 2 au sein du Comité administratif de la MRC;
- ⇒ de M. André Gosselin, maire de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, à la fonction de représentant du Secteur 1 au sein du Comité administratif de la MRC.

Adopté

### 3.2. Nomination au sein du bureau des délégués

CM-2007-11-5063

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du bureau des délégués, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Substitut désigné
1	LAPRISE, Jacques	BINETTE, Jean
2	HAMEL, Ghislain	GRÉGOIRE, Germain
3	FAUCHER, Hélène	GRENIER, Paul

Adopté

### 3.3. Nomination au sein des comités de la MRC

CM-2007-11-5064

#### 3.3.1. Comité consultatif agricole

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité consultatif agricole, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	FAUCHER, Hélène	Présidente
1	LAPRISE, Jacques	Membre
2	GRÉGOIRE, Germain	Membre
3	ROY, Guy	Membre

Adopté

#### 3.3.2. Comité de sécurité incendie

CM-2007-11-5065

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité de sécurité incendie, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	FAUCHER, Hélène	Présidente
1	BINETTE, Jean	Membre
2	BERTHOLD, Luc	Membre
3	BOURQUE, Nicole	Membre

Adopté

### 3.3.3. Comité de sécurité publique

**CM-2007-11-5066**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil des maires suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité de sécurité publique, à savoir :

Secteur	Maire délégué	Fonction
Préfet	FAUCHER, Hélène	Présidente
1	BINETTE, Jean	Membre
2	HAMEL, Ghislain	Membre
3	BOURQUE, Nicole	Membre

Adopté

### 3.4. Nomination au sein d'instances externes à la MRC

#### 3.4.1. Conseil d'administration de Tourisme-Amiante

**CM-2007-11-5067**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer Madame Josette Vaillancourt à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de Tourisme-Amiante.

Adopté

#### 3.4.2. Conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD)

**CM-2007-11-5068**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de nommer Mmes Hélène Faucher et Josette Vaillancourt, de même que MM. Luc Berthold et Marquis Bédard, à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD).

Adopté

#### 3.4.3. Comité de gestion de la rivière Bécancour

**CM-2007-11-5069**

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement de nommer M. Bruno Vézina à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Bécancour.

Adopté

#### 3.4.4. Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF)

**CM-2007-11-5070**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer Mme Hélène Faucher à titre de représentante de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF).

Adopté

- CM-2007-11-5071**
- 3.4.5. Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC)
- Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de nommer Monsieur Gérald Grenier à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la rivière Chaudière (COBARIC).
- Adopté
- CM-2007-11-5072**
- 3.4.6. Table d'harmonisation du Parc de Frontenac
- Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de nommer Mme Hélène Faucher à titre de représentante de la MRC au sein de la Table d'harmonisation du Parc de Frontenac.
- Adopté
- CM-2007-11-5073**
- 3.4.7. Conseil d'administration de la Coopérative des travailleurs du Mont Adstock
- Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer Mme Hélène Faucher à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de la Coopérative des travailleurs du Mont Adstock.
- Adopté
- CM-2007-11-5074**
- 3.4.8. Musée minéralogique et minier
- Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer Mme Josette Vaillancourt à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration du Musée minéralogique et minier.
- Adopté
- CM-2007-11-5075**
- 3.4.9. Comité de l'aéroport
- Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de nommer M. Paul Grenier à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de l'aéroport.
- Adopté
- CM-2007-11-5076**
- 3.4.10. Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches
- Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de nommer M. Bruno Vézina à titre de représentant de la MRC au sein du Comité de gestion de la Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches.
- Adopté

#### 3.4.11. Comité des « Prix du patrimoine »

Cette nomination n'est plus requise. Considérant qu'il s'agit d'un comité technique, la MRC sera représentée par Mme Louise Nadeau, agente culturel.

### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

#### 4.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2007

CM-2007-11-5077

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2007.

Adopté

#### 4.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 10 octobre

##### 4.2.1. Projet de coordonnateur en loisirs en MRC - URLS

Quelques municipalités se sont montrées intéressées à obtenir de plus amples renseignements avant d'adopter une position définitive. La MRC organisera une séance d'information en janvier 2008.

##### 4.2.2. Projet de Laboratoire rural

Conformément à la « *Lettre d'intention de dépôt d'un projet* » déposée, la MRC a reçu la confirmation de la recevabilité du projet. La « *Fiche de présentation de projet* » sera complétée et déposée au MAMR avant le 28 décembre 2008. Une lettre d'appui sera demandée aux municipalités concernées et aux partenaires potentiels du milieu.

Le Carrefour action municipale et famille (CAMF) a organisé un appel conférence qui a réuni les représentants de 8 MRC. Un projet conjoint pourrait être élaboré et déposé lors de l'appel de projets de mars 2008.

##### 4.2.3. Programme d'aide aux territoires en difficulté

Le dossier complet a été transmis à la direction régionale du MAMR. Les documents déposés sont présentement à l'étude. Une réponse est attendue d'ici peu.

##### 4.2.4. Capitale culturelle du Canada 2010

N'ayant pas reçu de réponse de la part de la Ville de Timmins, en Ontario, la région déposera une candidature régionale sous la thématique « *La Grande Célébration des mémoires : un hymne à la diversité culturelle* ». Le document est élaboré en collaboration avec une équipe de travail de Translab.

## DÉPÔT DE CANDIDATURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**CM-2007-11-5078**

Considérant que la Région de L'Amiante accorde depuis plusieurs années une place prépondérante à la protection et à la mise en valeur de son patrimoine historique, des arts et de la culture;

Considérant que les initiatives développées et implantées au cours des dernières années par la région de L'Amiante démontrent son engagement constant en matière de promotion des arts et de la culture;

Considérant que la contribution financière de la MRC au projet proposé, ainsi qu'indiquée dans la demande au programme des Capitales culturelles du Canada, constitue de l'argent frais, et qu'il ne s'agit pas de fonds normalement affectés aux activités ou programmes culturels existants.

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Amiante pose sa candidature, autorise le dépôt d'une demande de fonds à Patrimoine Canadien, dans le cadre du programme « *Capitales culturelles du Canada 2010* », et confirme l'affectation au projet d'un montant total de 118 500 \$ advenant que celui-ci soit retenu par le Ministère, sur un budget d'activités total de 730 000 \$.

Il est également résolu de mandater la préfet de la MRC, Mme Hélène Faucher, pour signer tout document requis à cet effet.

Adopté

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Jules Bédard, de Saint-Fortunat, soulève une problématique de réciprocité découlant de l'adoption éventuelle du Règlement de contrôle intérimaire concernant l'implantation de grandes éoliennes sur le territoire de la MRC et demande au Conseil si ces impacts ont été considérés. Ce dossier sera traité au point 10.3.

## **6. RAPPORT DES COMITÉS (dépôt de documents)**

### **6.1. Comité administratif**

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le vendredi 16 novembre 2007 est déposée.

### **6.2. Comité de Sécurité publique**

Copie du procès-verbal de la 29<sup>e</sup> réunion du Comité tenue le 5 avril 2007 et adopté le 8 novembre 2007 est déposée.

### **6.3. Comité du Pacte rural 2007-2014 du 21 août 2007**

Copie du procès-verbal de la 4<sup>e</sup> réunion du Comité tenue le 21 août 2007 et adopté le 8 novembre 2007 est déposée.

### **6.4. Comité consultatif du PGMR du 25 octobre 2007**

Copie du procès-verbal de la 7<sup>e</sup> réunion du Comité tenue le 25 octobre 2007 et adopté le 20 novembre 2007 est déposée.

## **7. CORRESPONDANCE**

### **7.1. Fédération de l'UPA de la Beauce**

Copie de la demande aux municipalités de rendre obligatoire l'identification des puits artésiens situés à moins de 30 mètres des terrains en culture (disposition réglementaire dans la réglementation de zonage) sera acheminée à chacune des municipalités.

### **7.2. Société de développement économique de la région de Thetford**

Rapport des interventions de la SDERT pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2007.

### **7.3. Résumé de la correspondance reçue**

Un tableau synthèse de la correspondance reçue, pour la période du lundi 1<sup>er</sup> octobre au vendredi 9 novembre 2007, est déposé.

## **8. DEMANDE DE RENCONTRE**

Aucune demande n'a été formulée.

## **9. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **9.1. Comptes payés**

**CM-2007-11-5079**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2007, des comptes suivants pour un montant total de 78 822,90 \$, et correspondant aux chèques numéros 5651 à 5685 inclusivement, pour un montant de 42 560,58 \$, huit (8) paiements automatiques, pour un montant de 5 155,19 \$, et cinq (5) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 31 107,13 \$.

Adopté

### **9.2. Comptes à payer**

**CM-2007-11-5080**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de recommander au Conseil des maires d'autoriser le paiement des comptes suivants, à savoir :

Bénéficiaire	Montant	Commentaire
Petite caisse	171,73 \$	Fournitures diverses (5 octobre au 12 novembre)
Caisse pop. du Carrefour minier	13 753,61 \$	Remises gouvernementales - Octobre 2007
Allaire Valdy	31,00 \$	Lait
2735-5445 Québec Inc.	1 021,58 \$	Bâtisse MRC, frais décembre 2007
Bell Canada	38,24 \$	Frais ligne 1-800
Bell mobilité	89,21 \$	Téléphones cellulaires
Fédération québécoise des municipalités	125,34 \$	Assemblée des préfets
Gesconel	246,43 \$	Traitement de la paie & fournitures de bureau
Mégaburo Lessard	341,85 \$	Location photocopieur, pièces
Numériques technologies	46,66 \$	Frais mensuels Site Internet & Courriels
Pitney Bowes	122,89 \$	Contrat location timbreuse
Gallant, Bryan	98,92 \$	Fr. dépl. & repas
Rouleau, François	69,81 \$	Fr. déplacement
Thibodeau, Jacques	64,37 \$	Fr. déplacement (2 semaines)
ESRI Canada	3 731,31 \$	Contrat annuel ArcView (géomatique)
Visa Desjardins	2 099,95 \$	Registre foncier (180\$); Suite Hôtel Hilton (1 833,68 \$)
<b>TOTAL 22 052,90 \$</b>		

Adopté

### 9.3. Assurance collective

Les employés de la MRC sont présentement couverts par le régime ADMQ-FQM, géré par Desjardins Sécurité financière. Le directeur général informe les membres du Conseil des conditions de renouvellement des couvertures en assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**CM-2007-11-5081**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'entériner les conditions de renouvellement des couvertures en assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier prochain telles que déposées par Desjardins Sécurité financière.

Adopté

#### GRUPE FINANCIER AGA INC.

La MRC a été interpellée par cette firme en vue de participer à un regroupement d'achat en assurance collective.

Considérant qu'il s'agit d'une démarche qui n'engage en rien la MRC, tant au niveau financier que contractuel, il est convenu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier les actions requises afin que la MRC auprès de la firme participe à l'appel d'offres du regroupement d'achat en assurance collective de la « Gaspésie-Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Lac Saint-Jean ».

Le directeur général et secrétaire-trésorier est présentement en pourparlers avec la firme Promutuel Appalaches-Saint-François dans un dossier similaire.

#### **9.4. Mutuelle de prévention**

**CM-2007-11-5082**

Considérant l'avis transmis par le Groupe AST à l'effet que la participation de la MRC a été transférée à la mutuelle de prévention n° 21 et que le transfert sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer tous les documents requis relativement au transfert de la participation de la MRC.

Adopté

#### **9.5. Société de développement économique de la région de Thetford**

**CM-2007-11-5083**

Considérant que la MRC a été avisée par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) à l'effet que des sommes additionnelles lui ont été accordées pour doter le CLD de moyens accrus afin d'améliorer l'entrepreneursip en région;

Considérant que la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) bénéficierait ainsi d'un montant additionnel de 74 439 \$ pour le volet « *Soutien à des projets d'entreprises en démarrage* » et d'un montant additionnel de 43 600 \$ pour le volet « *Soutien à l'émergence de projets d'entreprises* »;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser la préfet de la MRC à signer l'avenant proposé par le MDEIE afin de permettre le versement à la MRC d'un montant additionnel de 74 439 \$ pour le volet « *Soutien à des projets d'entreprises en démarrage* » et d'un montant additionnel de 43 600 \$ pour le volet « *Soutien à l'émergence de projets d'entreprises* ».

Adopté

#### **9.6. Prévisions budgétaires 2008**

##### **9.6.1. Mécanisme d'établissement des quotes-parts**

Il est convenu que la répartition des quotes-parts pour les prévisions budgétaires 2008 s'effectuera selon les procédures historiquement en vigueur à la MRC. Toutefois, une réflexion sera amorcée en début d'année 2008 relativement à cette mécanique pour les exercices financiers subséquents, notamment en ce qui concerne les quotes-parts relatives à la gestion des matières résiduelles (PGMR).

##### **9.6.2. Document synthèse**

Copie d'un document synthèse présentant de façon détaillée les prévisions budgétaires telles que recommandées par le Comité administratif est remise à chacun des membres du Comité.

**CM-2007-11-5084**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que le Conseil des maires tiendra une séance de travail sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009 au cours du mois de novembre 2008.

Adopté

9.6.3. Adoption des prévisions budgétaires 2008 – Partie I

**CM-2007-11-5085**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie 1 pour l'exercice financier 2008, à savoir les départements concernant l'ensemble des municipalités, selon les modalités suivantes :

- ⇒ total des revenus : ..... 2 372 095 \$;
- ⇒ total des dépenses : ..... 2 502 095 \$;
- ⇒ total des autres activités financières : ..... 130 000 \$;
- ⇒ total des quotes-parts : ..... 1 052 169 \$.

Adopté

9.6.4. Adoption des prévisions budgétaires 2008 – Partie II

**CM-2007-11-5086**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie 2 pour l'exercice financier 2008, à savoir le département de l'évaluation foncière qui concerne 17 municipalités, selon les modalités suivantes :

- ⇒ total des revenus : ..... 326 450 \$;
- ⇒ total des dépenses : ..... 326 450 \$;
- ⇒ total des autres activités financières : ..... \$;
- ⇒ total des quotes-parts : ..... 288 650 \$.

Adopté

9.6.5. Adoption de l'acte de répartition des quotes-parts

**CM-2007-11-5087**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'adopter l'acte de répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2008 selon les modalités suivantes :

- ⇒ répartition sur la base de la population
  - Tourisme-Amiante ..... 245 000 \$;
- ⇒ répartition sur la base du nombre de votes
  - Gestion des finances ..... 134 608 \$;
- ⇒ répartition à parts égales
  - Législation ..... 136 775 \$;
  - Programme de subvention ..... 25 010 \$;
- ⇒ répartition sur la base de la richesse foncière uniformisée

- Sécurité incendie ..... 33 643 \$;
- Hygiène du milieu (PGMR)..... 20 000 \$;
- Urbanisme / Supra-local..... 187 396 \$;
- SOLIDE de la MRC ..... 10 625 \$;
- CLD (SDERT)..... 259 112 \$;

⇒ répartition sur les coûts réels (Partie 2)

- Évaluation foncière ..... 288 650 \$;

Adopté

### 9.7. Taux d'intérêt pour l'exercice financier 2008

**CM-2007-11-5088**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de fixer à 12% le taux d'intérêt sur les arriérés pour l'exercice financier 2008.

Adopté

### 9.8. Programme d'aide financière aux MRC

#### 9.8.1. Pacte rural 2002-2007 – Rapport annuel d'activités 2006-2007

**CM-2007-11-5089**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter le Rapport annuel d'activités 2005-2006 du Pacte rural 2002-2007 tel que déposé.

Adopté

#### 9.8.2. Programme pour soutenir le développement économique et la création d'emplois

##### BILAN DES ACTIVITÉS, EXERCICE 2006

**CM-2007-11-5090**

Attendu que la MRC de L'Amiante bénéficie du programme d'aide pour le développement économique et de l'emploi;

Attendu qu'en vertu de ce programme la MRC de L'Amiante doit adopter le bilan de ses activités pour l'année précédente;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'adopter le Bilan des activités pour l'exercice financier 2006 tel que déposé.

Adopté

##### PLAN D'ACTION, EXERCICE 2007

**CM-2007-11-5091**

Attendu que la MRC de L'Amiante bénéficie du programme d'aide pour le développement économique et de l'emploi;

Attendu qu'en vertu de ce programme la MRC de L'Amiante doit adopter son plan de travail pour l'année en cours ;

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'adopter le Plan d'action pour l'exercice financier 2007 tel que déposé.

Adopté

#### **9.9. Assurances générales**

**CM-2007-11-5092**

Considérant que le « *Regroupement de villes de L'Amiante* » doit recourir à un appel d'offres pour le renouvellement du portefeuille d'assurances des villes membres pour le terme 2008-2009;

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus en vue du renouvellement du portefeuille d'assurances des villes membres du regroupement pour le terme 2008-2009 et de recourir aux services de la firme Optimum Actuaires & Conseillers inc. à titre d'experts-conseils.

Adopté

#### **9.10. Rapport sur la rémunération du personnel**

En réponse à une interrogation soulevée par un membre du Comité administratif, le directeur général indique que plusieurs organismes et entreprises offrent ce service, notamment la firme Jean-Yves Pilon & Associés de même que le Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines (CRM), de l'Union des municipalités du Québec.

#### **9.11. Service de l'évaluation foncière – Renouvellement du parc informatique**

**CM-2007-11-5093**

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement du parc informatique du service de l'évaluation foncière, au coût total de 21 249,61 \$, toutes taxes incluses.

Adopté

#### **9.12. Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes**

**CM-2007-11-5094**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau de la MRC pour la période du lundi 24 décembre 2007 au mercredi 2 janvier 2008 inclusivement.

Adopté

### **10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **10.1. Certificats de conformité**

##### **10.1.1. Municipalité d'Irlande – Règlements 434 et 435**

**CM-2007-11-5095**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 434 de la municipalité d'Irlande modifiant le règlement de

zonage numéro 339 relativement aux dispositions régissant les éoliennes.

Adopté

**CM-2007-11-5096**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 435 de la municipalité d'Irlande modifiant le règlement relatif aux permis numéro 341 relativement aux dispositions régissant les éoliennes.

Adopté

10.1.2. Ville de Thetford Mines - Règlement de concordance n°236

**CM-2007-11-5097**

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 236 de la Ville de Thetford Mines qui amende le plan d'urbanisme numéro 147 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 90 de la MRC.

Adopté

10.1.3. Ville de Thetford Mines - Règlement n°237

**CM-2007-11-5098**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 237 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage numéro 148, afin d'apporter des modifications aux zones 2907 R, 2906 R, 2922 R, 2923 L, 2924 L et 2925 R.

Adopté

10.1.4. Ville de Thetford Mines - Règlement de concordance n°238

**CM-2007-11-5099**

Il est proposé par Monsieur Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 238 de la Ville de Thetford Mines qui amende le règlement de zonage numéro 148 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 90 de la MRC.

Adopté

10.1.5. Ville de Thetford Mines - Règlement n°239

**CM-2007-11-5100**

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 239 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage numéro 148, afin d'apporter une modification aux usages permis dans la zone 2303 I.

Adopté

10.1.6. Ville de Thetford Mines - Règlement n°240

**CM-2007-11-5101**

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 240 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage numéro 148, afin d'ajouter un type de matériaux pour le revêtement extérieur des murs et du toit d'un bâtiment.

Adopté

10.1.7. Municipalité de Saint-Fortunat - Règlement n°07-291

**CM-2007-11-5102**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 07-291 de la municipalité de Saint-Fortunat, amendant le règlement de zonage numéro 223, relativement aux dispositions régissant les éoliennes.

Adopté

**10.2. Règlement n°95 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

**CM-2007-11-5103**

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 95 modifiant diverses dispositions du schéma d'aménagement révisé numéro 75 afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

Adopté

**10.3. Règlement de contrôle intérimaire n° 100**

Monsieur Jacques Thibodeau, aménagiste de la MRC, présente un complément d'informations relativement au projet de règlement de contrôle intérimaire déposé. Après discussion, il est convenu de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

**10.4. Projet de règlement n° 101 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

10.4.1. Adoption du projet de règlement et du document des modifications

**CM-2007-11-5104**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 101 du schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante afin d'identifier une nouvelle affectation agroforestière de service et un projet de voie cyclable sur le chemin de Stratford dans la municipalité de la Paroisse de Disraeli ainsi qu'un tracé alternatif au projet de voies cyclables du Grand Lac Saint-François dans les municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, de la Paroisse de Disraeli, Sainte-Praxède et dans la ville de Disraeli, de même que le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

10.4.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

**CM-2007-11-5105**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

10.4.3. Assemblée publique de consultation

**CM-2007-11-5106**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 101, soit tenue à la salle du conseil des maires de la MRC de L'Amiante, le jeudi 3 janvier 2008, à compter de 19 h 00.

Adopté

10.4.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

**CM-2007-11-5107**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de nommer MM. Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

10.4.5. Avis de motion – Règlement numéro 101 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Un avis de motion est donné par M. Jean Binette à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'amender le schéma d'aménagement révisé, afin d'identifier une nouvelle affectation agroforestière de service et un projet de voie cyclable sur le chemin de Stratford dans la municipalité de la Paroisse de Disraeli ainsi qu'un tracé alternatif au projet de voies cyclables du Grand Lac Saint-François dans les municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, de la Paroisse de Disraeli, Sainte-Praxède et dans la ville de Disraeli.

10.4.6. Demande d'avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions

**CM-2007-11-5108**

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement ;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis relativement au projet de règlement numéro 101.

Adopté

**10.5. Projet de règlement n° 102 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

10.5.1. Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine – Adoption du projet de règlement et du document des modifications

**CM-2007-11-5109**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 102 du schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation du village de Coleraine et des affectations industrielles, récréotouristique des Sentiers Pédestres des Trois Monts et agroforestière dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, de même que le document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

10.5.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

**CM-2007-11-5110**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

10.5.3. Assemblée publique de consultation

**CM-2007-11-5111**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 102, soit tenue à la salle du conseil des maires de la MRC de L'Amiante, le mercredi 19 décembre 2007, à compter de 19 h 30.

Adopté

10.5.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

**CM-2007-11-5112**

Il est proposé par M. Gérald MacKenzie et résolu unanimement de nommer MM. Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

10.5.5. Avis de motion – Règlement numéro 102 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Un avis de motion est donné par M. Marquis Bédard à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'amender le schéma d'aménagement révisé, afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation du village de Coleraine et des affectations industrielles, récréotouristique des Sentiers Pédestres des Trois Monts et agroforestière dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

10.5.6. Demande d'avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions

**CM-2007-11-5113**

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement ;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis relativement au projet de règlement numéro 102.

Adopté

**10.6. CPTAQ – Autorisation à des fins autres qu'agricoles**

10.6.1. Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

Dossier CPTAQ	354246
Demandeur	Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
Lots	8i-P, 9A-P, rang 8, canton de Leeds

Superficie d'acquisition	2,88 hectares
Superficie de servitude permanente	2 913,1 mètres carrés
Superficie de servitude temporaire	2 909,4 mètres carrés

**CM-2007-11-5114**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds demande une autorisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAAQ et que cette autorisation est assujettie à une recommandation favorable de la MRC;

ATTENDU que la demande d'autorisation concerne les travaux pour l'implantation d'un puits d'eau potable à des fins municipales;

ATTENDU que la nature de la demande consiste dans un premier temps, par l'acquisition et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, des parties des lots 8i-P et 9A-P, rang 8, du cadastre du canton de Leeds, d'une superficie approximative de 0,493 et 2,384 hectares et dans un second temps par la mise en place d'une servitude permanente d'aqueduc, d'une superficie approximative 2 913,1 mètres carrés, et d'une servitude temporaire pour l'exécution des travaux, d'une superficie approximative de 2 909,4 mètres carrés, qui doivent être consenties sur une partie du lot 9A-P précité;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et que la demande est conforme aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les terrains concernés se situent en aire d'affectation agricole dynamique ;

ATTENDU que dans une aire d'affectation agricole dynamique, les réseaux d'utilités publiques sont autorisés;

ATTENDU que l'opération faisant l'objet de la demande d'autorisation respecte les orientations du schéma d'aménagement en matière de protection de l'agriculture;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de décréter que la MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds et de donner avis que les travaux visés sont conformes au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adoptée

#### 10.6.2. Ministère des Transports

Dossier CPTAQ	à venir
Demandeur	Ministère des Transports
Référence MTS	154-84-0045
Lot	11 B, Rang 10, canton de Thetford Mines

Superficie d'acquisition 5 203,00 mètres carrés

**CM-2007-11-5115**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec demande l'autorisation à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ;

ATTENDU que la demande d'autorisation vise la réalisation de travaux consistant à corriger les courbes horizontales et verticales sur un tronçon de la route 269, dans la municipalité d'Adstock, permettant ainsi l'amélioration de la visibilité et de la sécurité;

ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ a déjà été obtenue (2701-034304) pour des travaux sur le même tronçon de route 269;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et que la demande est conforme aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les terrains concernés se situent en aire d'affectation agricole viable ;

ATTENDU que dans une aire d'affectation agricole viable, le réseau routier public est autorisé;

ATTENDU que l'opération faisant l'objet de la demande d'autorisation respecte les orientations du schéma d'aménagement en matière de protection de l'agriculture;

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de décréter que la MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande du ministère des Transports du Québec et de donner avis que les travaux visés sont conformes au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

#### **10.7. Révision du schéma d'aménagement**

Monsieur Jacques Thibodeau remet aux membres du Conseil un document explicatif et présente un bref résumé des implications législatives et des démarches à entreprendre en vue de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'un échéancier préliminaire. Une discussion s'en suit.

#### **10.8. Comité local du bassin versant du Grand Lac Saint-François**

CM-2007-11-5116

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de recevoir favorablement la demande de partenariat soumise par le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF) et de mandater l'aménagiste de la MRC, M. Jacques Thibodeau, à participer aux travaux relatifs à la mise en commun de l'information provenant des MRC comprises dans le bassin versant du Grand Lac Saint-François et concernant l'amélioration de la qualité de l'eau.

Adopté

## **11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **11.1. Journée thématique sur la valorisation des résidus organiques**

Retour sur cette activité organisée par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches et la CRÉ Chaudière-Appalaches et qui a eu lieu le 30 octobre dernier.

### **11.2. MRC de Beauce-Sartigan**

La MRC de Beauce-Sartigan interpelle les MRC de Chaudière-Appalaches et du Granit, de par sa résolution numéro 2007-10-165 adoptée le 17 octobre dernier, de leur intention de participer à l'élaboration d'une solution commune en matière de gestion des matières résiduelles.

Ce sujet a été traité lors de l'assemblée de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs (RMRML) tenue le 27 novembre dernier. De plus, les représentants de la MRC ont rencontré ceux des MRC de Beauce-Sartigan, de la Nouvelle-Beauce, des Etchemins, du Granit et Robert-Cliche lors d'une rencontre exploratoire qui a eu lieu en matinée du 28 novembre 2007. Une discussion s'en suit.

#### **GESTION DES DÉCHETS ULTIMES – DÉMARCHES SUPRARÉGIONALES**

**CM-2007-11-5117**

Considérant que, conformément aux dispositions du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, la MRC a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui a été approuvé par les instances gouvernementales concernées;

Considérant que la MRC désire mettre en place les actions requises pour atteindre les objectifs de son PGMR en matière de réduction des déchets ultimes;

Considérant qu'après analyse, il en résulte que la seule option envisageable et réaliste aux niveaux environnemental et économique repose sur une mise en commun de cette problématique au niveau suprarégional;

Considérant que les MRC de Beauce-Sartigan, des Etchemins, du Granit, de L'Amiante, de la Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche ont entrepris une démarche exploratoire afin d'analyser leur problématique commune et de déterminer l'orientation optimale pour valoriser et disposer de leurs déchets ultimes;

Considérant que le volume annuel total de déchets ultimes des municipalités concernées de ces six (6) MRC s'élève approximativement à 100 000 tonnes métriques;

Considérant que ce volume permet de générer des économies d'échelles potentiellement intéressantes pour l'ensemble des municipalités concernées;

Considérant la volonté commune exprimée par l'ensemble des représentants de ces six (6) MRC et des régies intermunicipales de gestion des matières résiduelles en opération sur le territoire des MRC de travailler de concert;

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement que la MRC de L'Amiante :

- ⇒ confirme sa participation au « *Comité conjoint de gestion des déchets ultimes* » formé par les MRC de Beauce-Sartigan, des Etchemins, du Granit, de L'Amiante, de la Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche;
- ⇒ accepte d'être mandatée pour procéder aux procédures administratives recommandées par le comité conjoint et pour engager les dépenses requises;
- ⇒ accepte que les coûts engagés soient répartis entre les MRC, sur la base de la population des municipalités concernées établie dans le décret de population qui sera adopté par le gouvernement du Québec pour l'année 2008.

Adopté

## **12. DEMANDES D'APPUI**

### **12.1. MRC Robert-Cliche**

**CM-2007-11-5118**

Considérant que la MRC Robert-Cliche, en vertu de sa résolution numéro 3996-07 adoptée le 12 septembre 2007, sollicite l'appui de la MRC dans sa demande « *au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de revoir ses exigences, de mettre un terme à ses plus récentes directives et laisser les MRC procéder de façon responsable à la gestion des cours d'eau* »;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'appuyer la MRC de Robert-Cliche dans ses revendications.

Adopté

### **12.2. MRC des Maskoutains**

Il est convenu de ne pas donner suite à la demande d'appui formulée par la MRC des Maskoutains, en vertu de sa résolution n° 07-10-270, adoptée le 10 octobre 2007.

### **12.3. Ville d'Asbestos**

**CM-2007-11-5119**

Considérant que la Ville d'Asbestos, en vertu de sa résolution numéro 2007-266 adoptée le 9 octobre 2007, sollicite l'appui de la MRC dans sa demande « *de modifier la date pour la tenue des élections municipales afin que celles-ci se tiennent le dernier dimanche du mois de mai. Pour l'élection prévue le 1er novembre 2009, qu'elle soit reportée au 30 mai 2010.* »

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu à la majorité d'appuyer la Ville d'Asbestos dans ses revendications.

Adopté

### **13. DEMANDE DE COMMANDITE**

#### **13.1. Tourisme Chaudière-Appalaches**

**CM-2007-11-5120**

Considérant que l'édition 2008 du Gala des Grands Prix du Tourisme de la Chaudière-Appalaches aura lieu le 4 avril prochain, au Club Aramis, à Thetford Mines;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à la majorité d'accueillir favorablement la demande de commandite déposée par Tourisme Chaudière-Appalaches et d'autoriser, pour l'exercice financier 2008, une dépense de 750 \$ afin que la MRC de L'Amiante soit un « *Partenaire – Bronze* » de l'édition 2008 du Gala des Grands Prix du Tourisme de la Chaudière-Appalaches.

Adopté

### **14. PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL 2008-2018**

Madame Hélène Faucher présente aux membres du Conseil un suivi du travail effectué par Madame Mélissa Bouffard, consultante en développement régional de la MRC, et des travaux du Comité de diversification économique.

Des consultations sont à venir sur la base des documents produits par Madame Bouffard, soit une série de 7 « *groupes de discussion* », qui auront lieu au cours de la première semaine de décembre prochain, en vue de la consultation publique qui devrait se tenir en février 2008.

Une discussion s'en suit. Chacun des membres du Conseil confirme sa participation aux activités des « *groupes de discussion* » qui les concernent.

### **15. PACTE RURAL**

#### **15.1. Rapport d'évaluation du Pacte rural 2002-2007**

**CM-2007-11-5121**

Considérant que la MRC, afin de conclure l'entente financière dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, doit produire le rapport d'évaluation du Pacte rural 2002-2007;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter le « *Rapport d'évaluation du Pacte rural 2002-2007* » tel que déposé.

Adopté

### **16. DIVERS**

#### **16.1. Assemblée des préfets des MRC – 21 et 22 novembre 2007**

Madame Hélène Faucher résume les présentations faites et qui ont principalement traité de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et les demandes à portée collective. Une discussion s'en suit.

## **16.2. Dossier du Québec Central**

Madame Hélène Faucher présente un résumé des présentations faites à ce sujet lors de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches du 27 novembre 2007. Elle mentionne que les représentants du ministère des Transports présents ont notamment confirmé le paiement des sommes dues et le fait que le MTS ne s'est pas porté acquéreur de toutes les surlargeurs de l'emprise de la voie ferrée. Une représentation cartographique des propriétés acquises et résiduelles est à venir.

## **16.3. Rapport d'activités du préfet**

Madame Hélène Faucher dépose le rapport de ses activités pour la période du 20 octobre au 27 novembre 2007.

## **16.4. Société de développement économique de la région de Thetford**

### **16.4.1. Nomination du représentant à la table communautaire**

Considérant la recommandation formulée par la table sectorielle;

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement d'entériner la nomination à titre de représentante à la table « *Communautaire* » de Madame Guylaine Gardner, directrice à la Corporation de développement communautaire de L'Amiante.

Adopté

### **16.4.2. Nomination du représentant à la table Travailleurs & organisations syndicales**

Considérant la recommandation formulée par la table sectorielle;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'entériner la nomination à titre de représentant à la table « *Travailleurs et organisations syndicales* » de M. Daniel Ruel.

Adopté

### **16.4.3. Nomination du représentant à la table industrie**

Considérant la recommandation formulée par la table sectorielle;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'entériner la nomination à titre de représentant à la table « *Industrie* » de M. Éloi Fugère.

Adopté

CM-2007-11-5122

CM-2007-11-5123

CM-2007-11-5124

## **16.5. Programme des laboratoires ruraux – Demandes d’appui**

### **16.5.1. Coopérative universitaire de bien être et d’économie rurale**

**CM-2007-11-5125**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d’appuyer le projet de laboratoire rural déposé par la Coopérative universitaire de bien être et d’économie rurale (CUBER) sous la thématique « *Croisement des savoirs, innovation en agriculture, foresterie fruitière, éco-énergie, santé en milieu rural et création* » qui vise à favoriser l’accès au savoir, à créer des conditions pour développer les initiatives des collectivités rurales, à offrir des services et à explorer des approches mettant en valeur les produits, les services et les activités.

Adopté

### **16.5.2. Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT)**

**CM-2007-11-5126**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d’appuyer le projet de laboratoire rural déposé par la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD), sous la thématique « *La culture et le patrimoine au cœur du développement rural* » qui vise la mise sur pied d’un programme éducatif régional permettant à la fois aux attraits touristiques locaux de se réseauter et aux élèves de mieux connaître et apprécier les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales de leur région.

Adopté

## **16.6. La minute touristique**

Madame Josette Vaillancourt présente les derniers développements survenus chez Tourisme-Amiante, à savoir :

- ⇒ le début des travaux en vue du renouvellement du membership ;
- ⇒ l’élaboration et l’actualisation de certains outils promotionnels, dont le site Internet et plusieurs documents écrits ;
- ⇒ le bilan de la saison touristique estivale, qui est fortement positif, notamment en ce qui concerne les divers forfaits offerts de même que l’hébergement.

Madame Vaillancourt fait également mention du livre « *Une mine de bons joueurs* », qui a été lancé récemment au Musée minéralogique et minier. Ce livre relate l’histoire du hockey dans la région de L’Amiante et il a été écrit par le directeur général du Musée, Monsieur François Cinq-Mars.

## **17. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 9 janvier 2008.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2007-11-5127**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 23 h 35.

Adopté

---

**HÉLÈNE FAUCHER  
PRÉFET**

---

**ALAIN GRAVEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses des résolutions CM-2007-11-5079, CM-2007-11-5080, CM-2007-11-5093 et CM-2007-11-5120.

Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier